Nations Unies E/CN.17/2003/1

Conseil économique et social

Distr. générale
5 mars 2003
Français
Original: anglais

Commission du développement durable
Onzième session
28 avril-9 mai 2003
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire et organisation des travaux

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Programme futur, organisation et méthodes de travail de la Commission du développement durable.
4. Mesures et engagements à prendre pour appliquer les décisions du Sommet mondial pour le développement durable à tous les niveaux.
5. Forums d'application régionaux.
6. Rôle de la Commission du développement durable dans la préparation de l'examen d'ensemble du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.
7. Questions diverses.
8. Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission.
9. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa onzième session.
10. Clôture de la session.

Annotations

1. Élection du Bureau

Le 27 janvier 2003, la Commission du développement durable a élu, par acclamation, Valli Moosa (Afrique du Sud) au poste de président et Hossein Moeini Meybodi (République islamique d'Iran), Irena Zubcevic (Croatie), Bruno Stagno (Costa Rica) et Nadine Gouzee (Belgique) aux postes de vice-président. Elle a remis l'élection du rapporteur à une session ultérieure.

03-26805 (F) 130303 140303

Au début de la onzième session, la Commission voudra peut-être élire le rapporteur.

On trouvera la liste des membres de la Commission à sa onzième session à l'annexe II.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'article 7 du règlement intérieur stipule que la Commission, au début de chaque session, adoptera l'ordre du jour de la session sur la base de l'ordre du jour provisoire.

On trouvera le projet d'organisation des travaux de la session à l'annexe I.

3. Programme futur, organisation et méthodes de travail de la Commission du développement durable

Conformément à la section E du chapitre XI du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable adopté à Johannesburg le 4 septembre 2002, la Commission continuera d'être l'organe de haut niveau s'occupant du développement durable au sein du système des Nations Unies et de servir de tribune pour l'examen des questions relatives à l'intégration des trois volets du développement durable. Si le rôle, les fonctions et le mandat de la Commission tels qu'ils sont énoncés dans les sections pertinentes d'Action 21 et adoptés dans la résolution 47/191 de l'Assemblée générale demeurent valides, il convient toutefois de renforcer la Commission, en tenant compte du rôle des institutions et organisations compétentes. Examiner et suivre les progrès réalisés dans la mise en oeuvre d'Action 21 et encourager l'application, les initiatives et les partenariats figureraient parmi les tâches qui lui seraient confiées.

Dans sa résolution 57/253, ayant approuvé la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et le Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable (Plan d'application de Johannesburg), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir un rapport contenant des propositions sur la façon dont la Commission mènerait ses travaux à l'avenir, en tenant compte des décisions énoncées dans le Plan d'application de Johannesburg.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le suivi du Sommet mondial et le rôle futur de la Commission : bilan de l'application (E/CN.17/2003/2)

4. Mesures et engagements à prendre pour appliquer les décisions du Sommet mondial pour le développement durable à tous les niveaux

Trois tables rondes ministérielles se tiendront avec la participation des dirigeants des grands groupes.

Les tables rondes auront toutes trois un thème général : « Mesures et engagements prioritaires à prendre pour appliquer concrètement les décisions du Sommet mondial pour le développement durable ».

L'objectif des tables rondes serait d'examiner comment les décisions du Sommet mondial pour le développement durable pourront être appliquées et par qui, parmi les différents protagonistes (gouvernements, organisations internationales,

grands groupes, partenariats) et comment la Commission peut s'acquitter de son mandat renforcé en se concentrant sur la mise en oeuvre. Les objectifs spécifiques seront les suivants :

- Échanger des vues et des informations sur les mesures pratiques prises dans divers pays et collectivités (tant dans les mesures prises au niveau national que dans le cadre de la coopération internationale) pour donner effet aux textes issus du Sommet, en se concentrant sur les buts, objectifs et calendriers précis convenus dans le Plan d'application de Johannesburg, ainsi que sur les moyens de les réaliser. La façon dont la réalisation des buts, objectifs et calendriers convenus lors du Sommet vient appuyer celle des objectifs de développement du Millénaire est un autre aspect qu'il faudra examiner.

- Voir ce que l'on attend des mesures pratiques que doivent prendre les organisations internationales et les institutions de développement et financières pour faciliter la mise en oeuvre des textes issus du Sommet, y compris les possibilités d'action commune et de collaboration, ainsi que d'une coordination améliorée.

- Examiner le rôle des partenariats dans la mise en oeuvre des accords obtenus au Sommet, ainsi que les moyens de faire de la Commission le centre de coordination des partenariats, comme prévu dans le Plan d'application de Johannesburg. Parmi les questions spécifiques on peut citer la mise en place d'un mécanisme d'établissement de rapports et de suivi transparent, participatif et crédible concernant les partenariats, y compris des directives; la façon d'assurer que les partenariats soient étroitement liés à la mise en oeuvre du Plan d'application; et la façon de faciliter le fonctionnement des partenariats et d'encourager la création de nouveaux partenariats.

Les dialogues s'organiseront autour des grands groupes thématiques du Plan d'application de Johannesburg compte tenu de la nécessité d'assurer l'équilibre entre les piliers économique, social et environnemental du développement durable. Les tables rondes présenteront de brefs exposés sur les principaux faits nouveaux touchant les travaux de la Commission survenus depuis le Sommet mondial (par exemple le Forum mondial de l'eau tenu à Kyoto, une réunion sur les schémas de consommation et de production qui doit se tenir à Marrakech en avril 2003, la tenue de conférences des parties aux conventions pertinentes, etc.).

Pour faciliter et focaliser les débats, le Président établira des documents sur le cadre de discussion de chacune des tables rondes, qui seront distribués préalablement aux réunions.

Organisation générale des tables rondes

Au début de chaque table ronde, le Président invitera plusieurs ministres venant de diverses régions (différents ministères pour chacune des trois tables rondes) à lancer les discussions. Ensuite, le Président ouvrira le débat entre les ministres, les dirigeants des grands groupes et les organisations internationales.

Le Président résumera les résultats des tables rondes, qui seront consignés dans le rapport de la session. Ces résultats aideront aussi le Président à formuler les projets de décision pertinents, qui seront examinés plus avant et négociés par les délégations.

Les représentants de haut niveau des neuf grands groupes seront invités à participer aux tables rondes. Parmi les représentants des grands groupes participant à ce processus se trouveront les partenaires organisateurs des communautés des grands groupes.

5. Forums d'application régionaux

Étant donné l'accent mis sur l'application régionale lors du Sommet, des forums d'application régionaux seront organisés au cours du débat ministériel.

Participeront aux forums les chefs de secrétariat/hauts fonctionnaires des commissions régionales de l'ONU, les directeurs/hauts fonctionnaires des banques régionales de développement, des organisations et initiatives régionales, et des organismes des Nations Unies présents dans la région ou s'y intéressant.

L'objectif sera d'informer les ministres et les autres participants à la onzième session de la Commission des mesures initiales prises pour appliquer les décisions du Sommet mondial et de tout dispositif nouveau ou prévu de coopération régionale ou sous-régionale. Les présentations pourraient être suivies d'un débat auquel participeraient les gouvernements, les représentants des institutions internationales et régionales et des grands groupes sur les façons d'aligner les travaux menés dans les régions sur les délibérations se déroulant au niveau mondial.

Les résultats des forums d'application régionaux seront consignés dans des résumés des débats et figureront dans le rapport de la Commission.

6. Rôle de la Commission du développement durable dans la préparation de l'examen d'ensemble du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Dans sa résolution 57/262, l'Assemblée générale a réaffirmé qu'il était urgent de mettre en oeuvre intégralement et efficacement le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ainsi que la Déclaration et le document récapitulatif qu'elle a adoptés à sa vingt-deuxième session extraordinaire pour appuyer les efforts que déploient les petits États insulaires en développement pour parvenir à un développement durable, et a invité la Commission du développement durable à examiner, à sa onzième session, la part qu'elle prendra à la préparation de l'examen approfondi de la mise en oeuvre du Programme d'action.

Le lundi 5 mai 2003 se tiendra un débat axé sur les préparatifs de l'examen décennal de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. À l'issue de ce débat, un projet de décision portant essentiellement sur le rôle de la Commission du développement durable dans la préparation de l'examen d'ensemble du Programme d'action sera présenté pour examen/négociation dans le courant de la semaine.

7. Questions diverses

Documentation

Révisions proposées au plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (E/CN.17/2003/4)

Projet de programme de travail de la Division du développement durable pour l'exercice biennal 2004-2005 (E/CN.17/2003/5)

8. Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, le Secrétaire général présentera un projet d'ordre du jour provisoire pour la session suivante de la Commission, en indiquant en regard de chaque point de l'ordre du jour les documents devant être présentés au titre de ce point et les textes portant autorisation de leur établissement, afin de permettre à la Commission d'examiner les documents du point de vue de leur contribution aux travaux de la Commission et de leur urgence et de leur intérêt, compte tenu des résultats de la session en cours.

Sous réserve d'une décision concernant son programme de travail pluriannuel, la Commission sera saisie de l'ordre du jour provisoire de sa douzième session.

9. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa onzième session

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission rend compte au Conseil des travaux de chacune de ses sessions.

10. Clôture de la session

Annexe I

Projet d'organisation des travaux

Le projet d'organisation des travaux de la onzième session de la Commission du développement durable a été établi sur la base de consultations officieuses menées par le Bureau

Date/heure	*Point de l'ordre du jour*	*Programme*
Semaine du 28 avril au 2 mai 2003		
Lundi 28 avril		
10 heures à 10 h 30		*Plénière*
		Ouverture de la session
	Point 2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	Point 1	Élection du Bureau (Rapporteur)
		Déclarations liminaires
		Débat de haut niveau
10 h 30 à 13 heures	Point 3	Déclarations ministérielles sur les modalités et programme de travail futurs de la Commission du développement durable
15 heures à 18 heures	Point 4	Table ronde ministérielle avec la participation de dirigeants des grands groupes
		Thème : mesures et engagements à prendre pour appliquer les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
Mardi 29 avril		
8 h 30 à 10 heures	Point 4	Réunion ministérielle officieuse
10 heures à 11 h 30	Point 3	Déclarations ministérielles sur les modalités et programme de travail futurs de la Commission du développement durable (*suite*)
11 h 30 à 13 heures	Point 5	Forums d'application régionaux (deux en parallèle)
15 heures à 18 heures	Point 4	Table ronde ministérielle avec la participation des dirigeants des grands groupes
		Thème : mesures et engagements à prendre pour appliquer les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
Mercredi 30 avril		
8 h 30 à 9 h 30	Point 3	Réunion ministérielle officieuse avec les chefs de secrétariat des programmes, institutions et conventions des Nations Unies et les directeurs d'institutions financières

Date/heure	*Point de l'ordre du jour*	*Programme*
10 heures à 11 h 30	Point 4	Déclarations ministérielles sur les modalités et programme de travail futurs de la Commission du développement durable (*fin*)
11 h 30 à 13 heures	Point 4	Table ronde ministérielle avec la participation des dirigeants des grands groupes
		Thème : mesures et engagements à prendre pour appliquer les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
15 heures à 16 h 30	Point 5	Forums d'application régionaux (deux en parallèle)
16 h 30 à 17 h 30		Forum d'application régional
17 h 30 à 18 heures	Points 3, 4	Présentation par le Président des résumés des discussions tenues lors du débat de haut niveau
Jeudi 1er mai		
10 heures à 13 heures		*Dialogue multipartite*
	Points 3, 4, 5	Présentation par les grands groupes de leurs vues sur le programme de travail futur de la Commission du développement durable, y compris les dispositions prises concernant la participation des grands groupes et des autres parties prenantes
		Débat sur les propositions présentées par les grands groupes, avec la participation des gouvernements et d'organisations intergouvernementales
15 heures à 18 heures		*Plénière*
		Groupe de discussion/ manifestation spéciale sur un thème à déterminer
	Points 3, 4	Présentation de projets de décision par le Président
Vendredi 2 mai		
10 heures à 11 h 30	Points 3, 4	Observations des grands groupes sur le(s) projet(s) de décision du Président
11 h 30 à 13 heures	Points 3, 4	Examen du/des projet(s) du Président par les délégations
15 heures à 18 heures	Points 3, 4	Examen du/des projet(s) du Président par les délégations (*fin*)

Date/heure	*Point de l'ordre du jour*	*Programme*
Semaine du 5 au 9 mai		
Lundi 5 mai		
10 heures à 13 heures	Points 3, 4	Examen de projets de décision
15 heures à 18 heures	Point 6	Débat sur les préparatifs de l'examen décennal du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
	Points 3, 4	Examen de projets de décision (*suite*)
Mardi 6 mai		
10 heures à 13 heures et 15 heures à 18 heures	Points 3, 4	Examen de projets de décision (*suite*)
15 heures à 15 h 30	Point 6	Présentation d'un projet de décision sur les petits États insulaires en développement
Mercredi 7 mai		
10 heures à 13 heures et 15 heures à 18 heures	Points 3, 4, 6	Examen de projets de décision (*suite*)
Jeudi 8 mai		
10 heures à 13 heures et 15 heures à 18 heures	Points 3, 4, 6	Examen de projets de décision (*suite*)
Vendredi 9 mai		
10 heures à 13 heures	Point 7	Questions diverses
	Point 8	Ordre du jour provisoire de la douzième session de la Commission
15 heures à 18 heures	Points 3, 4, 6	Examen de projets de décision (*fin*)
	Points 3, 4, 6	Observations des grands groupes
	Point 9	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa onzième session
		Clôture de la session

Annexe II

Liste des membres de la Commission du développement durable à sa onzième session*

Afrique du Sud
Allemagne
Antigua-et-Barbuda
Arabie saoudite
Argentine
Australie
Autriche
Azerbaïdjan
Bélarus
Belgique
Bolivie
Brésil
Canada
Chine
Costa Rica
Croatie
Égypte
Équateur
États-Unis d'Amérique
France
Gabon
Ghana
Grèce
Guatemala
Inde
Indonésie
Iran (République islamique d')
Islande
Japon
Lesotho
Madagascar
Mali
Maroc
Mexique
Mongolie
Népal
Nigéria
Norvège
Ouganda
Ouzbékistan
Pakistan
Pérou
Pologne
République démocratique du Congo
République de Moldova

* Pour la liste des membres de la Commission à la douzième session, voir A/57/3 (Part II)/Add.1, p. 42, note de bas de page[j].

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Sénégal
Slovénie
Soudan
Suisse
Thaïlande
Turquie
Venezuela